

Dossier G14 – LE BILAN ET LE COMPTE DE RESULTAT

L'information comptable est un élément fondamental pour les dirigeants de l'entreprise mais aussi pour les partenaires extérieurs.

En principe, les informations issues de la comptabilité sont confidentielles. Cependant, la loi impose, chaque année, la réalisation des documents de synthèse: compte de résultat et bilan. Ces documents permettent de résumer la situation de l'entreprise et sont diffusés à un large public. Ils constituent aussi un enjeu important pour le comptable qui engage sa responsabilité.

1. LES DOCUMENTS DE SYNTHÈSE

L'établissement de ces documents est obligatoire et constitue une étape importante dans la comptabilité. Ils sont destinés aussi bien aux dirigeants qu'aux partenaires de l'entreprise.

A. La nécessité de synthétiser

1. Le besoin d'arrêter les comptes

La comptabilité traite les opérations de l'entreprise au jour le jour. Ce travail quotidien peut nuire à une vision globale de l'entreprise. Il est nécessaire, à un moment donné, de faire le point sur la situation de l'entreprise en regroupant toutes les informations traitées. Cette mise au point s'effectue une fois par an. À cette fin, la loi impose la réalisation de deux états financiers annuels qui seront communiqués à toutes les personnes intéressées.

2. La notion d'exercice comptable

Cette périodicité annuelle est fondamentale en comptabilité. Chaque période de douze mois est alors appelée « **exercice** » **comptable**, qui coïncide souvent avec l'année civile et débute donc le 1er janvier pour se terminer le 31 décembre de la même année. Cependant, pour diverses raisons, notamment la nature de son activité, l'entreprise peut choisir d'autres dates.

Exemple : Une fabrique de jouets ou une entreprise de location de matériels de ski ne choisiront certainement pas le 31 décembre pour arrêter leurs comptes. En effet, c'est à la fin de l'année que les ventes sont les plus fortes et il serait maladroit de réaliser les documents de synthèse à cette date.

B. L'identification des documents

À la fin de l'exercice comptable, lorsque l'entreprise arrête ses comptes, elle doit réaliser des états financiers appelés « documents de synthèse ». Ces derniers sont au nombre de deux : le compte de résultat et le bilan. Ils doivent respecter les normes et la technique comptables. Ils donnent une image fidèle de la performance de l'entreprise et du niveau de ses créances et de ses dettes.

1. Le compte de résultat

L'établissement de ce document permet de se prononcer sur la performance de l'entreprise au cours de l'année écoulée. Le compte de résultat constitue le film de l'activité de l'entreprise en prenant en compte les événements des douze derniers mois.

Exemples : La vente d'un produit, l'achat de matières premières, la souscription de l'assurance ou encore les salaires versés au personnel sont des opérations générées par l'activité de l'entreprise.

2. Le bilan

Ce document présente la situation patrimoniale de l'entreprise à une date donnée. Il constitue une photographie de l'entreprise à cette date.

Sa construction se présente sous la forme d'un tableau en deux parties égales : d'un côté, il présente l'ensemble des biens possédés par l'entreprise et, de l'autre côté, les ressources utilisées pour financer ces biens.

Exemples : Le parc de véhicules dont l'entreprise est propriétaire fait partie du patrimoine de l'entreprise. Sa valeur figure donc au bilan. Il en est de même pour les emprunts contractés pour financer ce parc, ces emprunts constituant des ressources.

2. LE COMPTE DE RESULTAT

Ce document se présente sous la forme d'un tableau à deux colonnes. Par convention, la partie gauche concerne les charges de l'entreprise alors que les produits figurent dans la partie droite.

A. La structure du document

Compte de résultat en compte du 01/01/N au 31/12/N

Compte de résultat en compte.

CHARGES (Hors taxes)		PRODUITS (Hors taxes)	
Achats (matières premières et/ou marchandises)		Ventes (produits finis et/ou marchandises)	
Autres achats (fournitures, énergie...)		Prestations de services	
Services extérieurs (assurances, loyers...)		Total = chiffre d'affaires	
Impôts et taxes		Subventions	
Charges de personnel (salaire, cotisations sociales...)		Intérêts perçus	
Charges d'intérêt sur emprunt		Ventes de machines, véhicules	
Pénalités et amendes		...	
...		...	
Total des charges		Total des produits	
Solde créditeur = bénéfice		Solde débiteur = perte	
TOTAL GENERAL		TOTAL GENERAL	

Résultat de l'exercice = Total des Produits - Total des Charges

La présentation du compte de résultat est commune à toutes les entreprises afin d'en faciliter la compréhension et de pouvoir effectuer des comparaisons dans le temps et avec les entreprises du même secteur.

B. La logique de construction

1. La notion de charge

Pour exercer son activité, l'entreprise consomme des biens ou des services. Ces consommations sont les **charges** de l'entreprise.

Exemples : Les matières et les marchandises achetées, l'assurance, le travail fourni par le personnel sont des charges pour l'entreprise.

Les charges correspondent à des flux physiques entrant dans l'entreprise. Ce sont donc des **emplois** générés par l'activité de l'entreprise. En contrepartie de ces biens et services qu'elle consomme, l'entreprise verse, de façon immédiate ou différée, une somme d'argent.

Exemples : Le montant net à payer de la facture, la cotisation d'assurance, le virement du salaire.

2. La notion de produit

Toujours dans le cadre de son activité, l'entreprise vend des biens et des services. Ces ventes sont les **produits** de l'entreprise.

Exemples : Les marchandises vendues par un commerçant, la prestation de réparation par un garagiste.

Les produits correspondent à des flux physiques sortant de l'entreprise. Ils constituent donc des **ressources** générées par l'activité de l'entreprise. En contrepartie de ces biens ou services vendus, l'entreprise en perçoit immédiatement ou de façon différée le prix.

3. La comparaison des charges et des produits

Dans ce tableau, le total des charges est généralement différent de celui des produits. Cette différence correspond au **résultat de l'exercice** et peut avoir deux origines :

- soit le total des produits est supérieur à celui des charges et l'entreprise est en situation de **bénéfice** ;
- soit le total des produits est inférieur à celui des charges et l'entreprise est en situation de **perte**.

Il est évident que l'entreprise recherchera systématiquement la réalisation d'un bénéfice qui correspond à une situation favorable. Cependant, un résultat négatif, appelé « perte », sanctionne des défaillances dans l'entreprise mais ne conduit pas obligatoirement à la disparition de celle-ci.

3. LE BILAN

Ce document se présente en deux parties égales. Par convention, la partie gauche concerne l'actif alors que le passif est placé dans la partie droite.

A. La structure du document

Bilan au 31/12/N

ACTIF	PASSIF
ACTIF IMMOBILISE Terrains Machines Véhicules Ordinateurs ... ACTIF CIRCULANT <i>Exemples :</i> Stocks de matières 1res / de produits finis Stocks de Marchandises Créances sur les clients Trésorerie	CAPITAUX PROPRES <i>Exemples :</i> Capital Réserves Résultat de l'exercice DETTES <i>Exemples :</i> Emprunts restant à payer Dettes auprès des partenaires (fournisseurs, salariés, État, organismes sociaux)

B. Les éléments constitutifs

Le bilan présente le patrimoine de l'entreprise à un moment donné, c'est-à-dire l'ensemble de ce qu'elle possède et de ce qu'elle doit. En effet, l'actif présente l'ensemble des biens possédés alors que le montant des dettes de l'entreprise est précisé au passif de ce même bilan.

1. La notion d'actif

L'actif regroupe l'ensemble des biens et des droits possédés par l'entreprise.

L'**actif immobilisé** présente les investissements de l'entreprise. Ces éléments ne se consomment pas au premier usage et sont donc destinés à durer pendant plusieurs années.

L'**actif circulant** n'a pas vocation à rester de manière durable dans l'entreprise. Certains de ces éléments appartiennent au cycle d'exploitation. Ils se renouvellent donc régulièrement et se transforment rapidement en monnaie. Ainsi, les stocks seront vendus ou utilisés prochainement et les créances seront bientôt réglées par les clients.

La **trésorerie** résulte de l'ensemble des flux financiers, qu'ils concernent la banque ou la caisse de l'entreprise.

L'ensemble de ces actifs correspond à des **emplois**, qui resteront plus ou moins longtemps dans l'entreprise.

2. La notion de passif

Les **capitaux propres** constituent les ressources propres à l'entreprise :

- ✓ les capitaux apportés par le(s) propriétaire(s) ;
- ✓ les ressources générées par l'activité de l'entreprise : le résultat de l'exercice ainsi que les réserves qui regroupent les bénéfices des années antérieures qui n'ont pas été distribués aux associés ou actionnaires.

Les **dettes** de l'entreprise correspondent aux ressources externes (non générées par l'activité de l'entreprise).

Il est possible de distinguer les éléments à long terme (comme c'est le cas pour les emprunts) des éléments à court terme. Ces derniers constituent les dettes à payer rapidement aux différents partenaires tels que les fournisseurs, le personnel ou encore l'administration fiscale.